

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vpgsensors.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale M-Bond 450 Part A
Nom Chimique Mélange
N° CAS Mélange
N° EINECS Mélange
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**
Utilisation Identifiée Adhésifs.
Utilisations Déconseillées Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
- 1.3 Information sur le fournisseur**
Identification de la société
VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD
Stroudley Road
Basingstoke
Hampshire
RG24 8FW
United Kingdom
Téléphone +44 (0) 1256 462131
Fax +44 (0) 1256 471441
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Tél. d'urgence**
(00-1) 703-527-3887
CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- 2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)**
Flam. Liq. 2; H225
Eye Irrit. 2; H319
Muta. 2; H341
Repr. 1B; H360FD
- 2.1.2 Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE**
R10: Inflammable.
Xi; R36: Irritant pour les yeux.
Muta. 3; R68: Possibilité d'effets irréversibles.
Repr. Cat. 2; R60: Peut altérer la fertilité.
Repr. Cat. 2; R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
M-Bond 450 Part A
- Pictogramme(s) de Danger

- Mention(s) d'Avertissement
Danger
- Contient:
Tetraphenylethane glycidyl ether et 2-Ethoxyethanol
- Mention(s) de Danger
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus - Orale

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vpgsensors.com

Conseil(s) de Prudence

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
 P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Autres informations

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Tetraphenylethane glycidyl ether	60 - 65	7328-97-4	230-820-6	Aucun attribué	Muta. 2; H341
Methyl ethyl ketone	15 - 18	78-93-3	201-159-0	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066
Diacetone alcohol	10 - 15	123-42-2	204-626-7	Aucun attribué	Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335
2-Ethoxyethanol	10 - 15	110-80-5	203-804-1	Aucun attribué	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Repr. 1B; H360FD

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H331: Toxique par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vpgsensors.com

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification CE et Phrases de Risque
Tetraphénylolethane glycidyl ether	60 - 65	7328-97-4	230-820-6	Aucun attribué	Muta. 3; R68
Methyl ethyl ketone	15 - 18	78-93-3	201-159-0	Aucun attribué	F; R11 Xi; R36 R66 R67
Diacetone alcohol	10 - 15	123-42-2	204-626-7	Aucun attribué	R10 Xi; R36 Xi; R37
2-Ethoxyethanol	10 - 15	110-80-5	203-804-1	Aucun attribué	R10 Xn; R22 T; R23 Repr. Cat. 2; R60 Repr. Cat. 2; R61

F; Inflammable, Xi; Irritant, Xn; Nocif. T; Toxique. R10: Inflammable. R11: Facilement inflammable. R22: Nocif en cas d'ingestion. R23: Toxique par inhalation. R36: Irritant pour les yeux. R37: Irritant pour les voies respiratoires. R60: Peut altérer la fertilité. R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R68: Possibilité d'effets irréversibles.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne pas faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus - Orale. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique, pouvant être fatale.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vpgsensors.com

Moyens d'extinction inappropriés	avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique. L'eau peut être inefficace. Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote, Aldéhydes et Acides. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.
5.3 Conseils aux pompiers	Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Éviter de respirer vapeurs. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Utiliser de l'eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Voir Rubrique: 8.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
6.4 Référence à d'autres sections	Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Température de stockage Temps limite de stockage Matières incompatibles	Ambiante. 5 - 25°C Stable dans les conditions normales. Conserver à l'écart des: Agent réducteur, Matière comburante (agent oxydant) (Peut provoquer un incendie.), Corrosif Substances et Alcalis. Peut réagir fortement avec des acides de Lewis ou minéraux puissants et des bases minérales et organiques puissantes, en particulier les amines aliphatiques primaires et secondaires.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Adhésifs. Voir Rubrique: 1.2.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vpgsensors.com

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Methyl ethyl ketone	78-93-3	200	600	300	900	INRS (ED 984)
Diacetone alcohol	123-42-2	50	240	-	-	INRS (ED 984)
2-Ethoxyethanol	110-80-5	2	8	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser des récipients appropriés. ou Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Non applicable.

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Foncé Ambre Liquide coloré.

Odeur

Odeur douceâtre d'acétone

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non fixé.

Point de fusion/point de congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non disponible.

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vpgsensors.com

Point d'éclair	-6°C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite d'inflammabilité: 1.7% - 11.4%
Pression de vapeur	70 mmHg @ 68°C
Densité de vapeur	2.4 (Air = 1)
Densité relative	1.16 g/cm ³ (H ₂ O = 1)
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans: De l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
9.2 Autres informations	VOC: 37%

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales. La réaction avec certains agents durcisseurs peut produire une chaleur considérable.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
10.5 Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Agent réducteur, Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances et Alcalis. Peut réagir fortement avec des acides de Lewis ou minéraux puissants et des bases minérales et organiques puissantes, en particulier les amines aliphatiques primaires et secondaires.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Aldéhydes et Acides.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)	
Toxicité aiguë	
Ingestion	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Inhalation	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20 mg/l.
Contact avec la Peau	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Muta. 2: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vpgsensors.com

	Toxicité pour la reproduction	réunis.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Repr. 1B: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus - Orale
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.
	Danger par aspiration	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.
11.2	Autres informations	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis. Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis. Estimation (96 heures) CL50 (Poissons) > 100 mg/l
12.2	Persistance et dégradabilité	Une partie des composants sont biodégradables.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Le produit a une mobilité modérée dans le sol. (Légèrement soluble dans: De l'eau)
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

		ADR/RID / IMDG / IATA
14.1	Numéro ONU	UN 1133
14.2	Désignation officielle de transport	ADHESIVES containing flammable liquid
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun.

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	SVHCs	2-Ethoxyethanol (CAS# 110-80-5)
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction).
15.1.2	Règlements nationaux	
	Allemagne	Classe de danger pour l'eau 2
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vpgsensors.com

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Methyl ethyl ketone (CAS# 78-93-3), Diacetone alcohol (CAS# 123-42-2) and 2-Ethoxyethanol (CAS# 110-80-5), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Methyl ethyl ketone (CAS# 78-93-3), Diacetone alcohol (CAS# 123-42-2) and 2-Ethoxyethanol (CAS# 110-80-5), l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Tetraphenylethane glycidyl ether (CAS# 7328-97-4) et <https://www.ec.gc.ca/ese-ees/default.asp?lang=En&n=94530B12-1> (Tetraphenylethane glycidyl ether (CAS# 7328-97-4)).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée]/ Estimation Point/Intervalle d'ébullition (°C)
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Muta. 2; H341	Calcul du seuil
Repr. 1B; H360FD	Calcul du seuil

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.